AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240326-041\_2024-DE en date du 08/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 041 2024

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

# REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 26 mars 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 20 mars 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Annie FEUILLAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

#### Etaient présents : 54 (dont 5 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Sandrine ROSIER (suppléante) - Alain GRIOL (suppléant) - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Augustin CLEMENT - Odile TACUSSEL - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY - Marie-Noelle ARMAND - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

#### Etaient absents ou excusés: 34

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Patricia GIELLY - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Sylvie BOREL

#### Excusés ayant donné pouvoir : 14

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascale CIRER-METHEL - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Philippe LEDESERT a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Christian TEULADE - Olivier SALIN a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Eliane GAUTHIER - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240326-041\_2024-DE en date du 08/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 041 2024

#### Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur: Eric RICHARD

#### **Jeunesse**

### 041-2024 Attribution de la subvention 2024 à la Mission locale Drôme Provençale

Dans le cadre de sa compétence Enfance-Jeunesse, la Communauté de communes des Baronnies en Drome Provençale soutient la Mission locale Drôme Provençale.

Il est rappelé que la Mission Locale a pour objectif d'accueillir, informer, orienter et aider les jeunes de 16 à 25 ans en démarche d'insertion sociale et professionnelle. La Mission locale fait partie intégrante du Service public de l'emploi.

**Vu** la délibération n° 090-2023 du 25 avril 2023 par laquelle la CCBDP a approuvé la convention pour les années 2023 et 2024 ;

**Considérant** que le montant de la subvention 2024 est calculé avec une augmentation de 1 % comme acté dans la convention, soit un montant par habitant de 1.515 € (1.50 € + 1 %);

**Considérant** que la population retenue est de 21 419 habitants (base de référence : les populations légales des communes en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 – date de référence statistique 1<sup>er</sup> janvier 2020 » de l'INSEE).

Le montant de la subvention 2024 s'élève donc à 32 450 € (21 419 habitants x 1,515 €).

## Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

**POUR : 68** 

CONTRE: 0

**ABSTENTION: 0** 

**D'APPROUVER** le montant de la subvention à verser à la Mission locale Drôme Provençale à **32 450 €**, au titre de l'année 2024 ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget général 2024;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance.

Annie FEUILLAS

Le Président

Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 08/04/2024

Mise en ligne le : 08/04/2024

Ampliation à :